



**Association du comité de  
défense de l'hôpital public et  
de la maternité de Sarlat**



Tract n°8

le 18 mai 2021

## **100% Santé : oui, mais à quel prix !**

Qu'est-ce que le 100% Santé mis en place par le gouvernement actuel ?

L'offre 100% Santé est une offre qui permet d'accéder à des lunettes de vue, des aides auditives, des prothèses dentaires « de qualité » prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale **et les complémentaires santé** (pour ceux qui peuvent en avoir une suffisamment protectrice).

Si nous ne pouvons, comme mutualiste et assuré social, que souscrire à l'objectif de permettre un meilleur accès aux soins, la **mise en place de ce dispositif est inquiétante.**

Tout d'abord, le reste à charge zéro ne concerne que l'optique, le dentaire et l'audioprothèse. Il exclut la médecine de ville et l'hôpital, et la liste des exclusions s'allonge continuellement...

Tel que le gouvernement l'envisage, en essayant d'en tirer un bénéfice politique, ce système reposera en grande partie sur les complémentaires santé, dont les mutuelles, et de fait entraînera une hausse des cotisations mutualistes, de plus en plus souvent affiliées à des assurances privées.

Ces mutuelles (et autres assurances), pour rembourser les dépenses non couvertes, augmenteront leurs cotisations, causant ainsi une baisse mécanique des salaires et, par là, du pouvoir d'achat.

Les dépenses de santé non couvertes comptent entre autres :

- le **forfait urgence**. A partir de septembre 2021, toute consultation aux urgences qui ne sera pas suivie d'une hospitalisation devra être payée dix-huit euros. En principe, la complémentaire santé prendra en charge ce forfait, sinon la facture vous sera remise en mains propres. Un forfait réduit à huit euros est prévu pour les patients jusque-là exonérés du ticket modérateur : les femmes enceintes et les 12 millions de Français en affection longue durée (ALD) ;
- de même seront de moins en moins remboursés les médicaments, les actes paramédicaux, certains transports en ambulance (ce qu'on appelle les **franchises**).

Il s'agit, pour nous, de réhabiliter les principes fondateurs de la « Sécu », la solidarité et l'universalité, et d'imaginer **la Sécurité sociale du XXI<sup>e</sup> siècle** comme une Sécurité sociale intégrale, couvrant 100% des besoins, basée sur le principe **d'un « recouvreur » unique et d'un « payeur » unique -- gérée par les citoyens cotisants.**

## **Pour cela, la santé ne peut être en aucune façon une marchandise !**

***Pour tout contact : [sauvons\\_hopital\\_sarlat@wanadoo.fr](mailto:sauvons_hopital_sarlat@wanadoo.fr) ou Association de défense de l'Hôpital de Sarlat c/o M. Lacrampette chemin de la Gendronnie, 24200 Sarlat***

***Tél. : 0781057814***

***<http://coordination-defense-sante.org/>***

Ne pas jeter sur la voie publique, imprimé par nos soins